

Réserve Naturelle Agréée de « la Prée » à Couvin

Plan de gestion

Visa du Ministre

1. INVENTAIRE DES DONNEES ECOLOGIQUES

A. Description physique du site

La Réserve Naturelle de La Prée se situe sur les anciennes communes d'Aublain, Dailly et Boussu-en-Fagne (commune de Couvin, province de Namur).

La réserve naturelle est constituée d'un gros bloc central (+/- 115 ha) et de plusieurs petits blocs satellites plus ou moins éloignés du bloc central. La localisation de ces différentes parcelles est disponible sur la carte 2 (annexe 1) du dossier de demande.

D'un point de vue biogéographique, elle se situe en zone continentale au sein du district phytogéographique Mosan et en grande partie au sein du territoire écologique de Famenne-Fagne tout en débordant légèrement sur celui de la Calestienne.

Au niveau du plan de secteur, 97 % de la réserve se situe en zone agricole. Les autres affectations concernées sont la zone forestière (2 %) et les zones naturelle, d'habitat à caractère rural et de plan d'eau dans d'infimes proportions.

Cette réserve s'étend pratiquement entièrement (99,92 %) au sein du réseau Natura 2000 et plus particulièrement au sein de 2 sites :

- 97,1 % dans le site BE35027 « Vallée de l'Eau Blanche entre Aublain et Mariembourg »
- 2,82 % dans le site BE35026 « Massif forestier de Cerfontaine »

Cette réserve s'étend pratiquement entièrement au sein du Site de Grand Intérêt Biologique n°156 « La Prée à Dailly ».

Le site naturel protégé le plus proche est la Réserve Naturelle Agréée des Tiennes de Dailly située à 75 m au sud.

La vallée de l'Eau Blanche à hauteur de Couvin présente une large plaine bordée de part et d'autre par des bandes boisées (cartes 4a à 4c en annexe 1). Au sein de cette large plaine sillonne l'Eau Blanche dont le nom évoque la couleur blanchâtre de l'eau, liée au passage de la rivière sur les roches calcaires de Calestienne.

La réserve quant à elle se situe essentiellement entre les villages d'Aublain et Boussu-en-Fagne dans une dépression d'environ 1,5 à 2 km de large et dont le relief est relativement plat avec une altitude comprise entre 170 et 190 mètres. Outre l'Eau Blanche, on y trouve également plusieurs ruisseaux affluents qui rejoignent celle-ci dans cette vallée, le Ri du Gout et le ruisseau de la Taille Frechèt situés en rive gauche. L'Eau Blanche présente également une dérivation située en rive droite et connue sous le nom du Ruisseau du Grand Mort Bî.

En période hivernale et au début du printemps, la plaine alluviale est régulièrement sujette à des inondations temporaires dues aux débordements de l'Eau Blanche. Ces inondations sont toutefois fortement réduites par les drains hydrauliques mis en place par l'agriculture pour réduire ces crues.

Le cours de l'Eau Blanche a été rectifié, redressé et canalisé entre 2 berges artificielles sur la majorité de son parcours le long et à travers la réserve durant les années 1960. Suite à cela, de nombreux bras morts qui se sont vus isolés du cours d'eau se sont atterris.

En 2012, de gros travaux de reméandration ont eu lieu en aval de la réserve et ont été menés dans le cadre du projet LIFE Walphy. D'anciens bras morts ont été dégagés et reconnectés au cours d'eau pour le renaturaliser.

Du point de vue géologique, la vallée est située sur des couches sédimentaires du Dévonien supérieur (Famennien) composées de grès, de schistes et de calcaires.

D'après la carte des sols, les sols de la plaine alluviale sont constitués d'alluvions argileuses et limoneuses moyennement humides sans développement de profils (EDp, Ada et ADp) ou de sols sur matériaux limono peu caillouteux sans développement de profils (GDp). Le versant situé au nord comporte essentiellement des sols argileux et limono-caillouteux présentant une charge schisteuse (Edx et Gbbf). Le versant situé au sud comporte quant à lui des sols limoneux relativement secs (Aba) et des sols limono-caillouteux avec une charge schisteuse ou calcaire (Gbbf et Gbbk).

La région présente un climat tempéré subocéanique, caractérisé par une température moyenne d'environ 8°C, avec des moyennes mensuelles variant entre 1°C et 16,5°C. Les précipitations sont relativement bien réparties sur l'année et atteignent un total annuel d'environ 920 mm.

B. Milieux

La Réserve Naturelle de La Prée est constituée d'un ensemble remarquablement étendu de prairies de fauche plus ou moins humides.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des habitats répertoriés dans la réserve. La cartographie présentée ici repose sur la typologie Eunis des formations végétales en Wallonie (WalEunis). La localisation des différents habitats peut être consultée sur les cartes 7a à 7o (annexe 1) du dossier de demande.

Groupe 1 : Eaux de surface et végétations associées (0,93 ha)	
C1.2	Eaux stagnantes mésotrophes
C2.1	Sources et ruisseaux de source
C2.1c	Ruisseaux famenniens à pente moyenne - eutrophe
C3	Végétation aquatique
D5.11	Roselières sèches
Groupe 2 : Formations herbacées (128,6 ha)	
D5.21d	Caricaies à [Carex riparia]
D5.21e	Caricaies à [Carex acutiformis]
E2.11a	Pâtures permanentes intensives
E2.11b	Prairies pas ou peu fertilisées
E2.11c	Prairies fortement fertilisées
E2.22	Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées
E3.41	Prairies de fauche humides
E3.51	Prairies humides oligotrophes
E5.411	Mégaphorbiaies nitrophiles et hygrophiles
E5.412	Mégaphorbiaies rivulaires à Reine des prés
E5.421	Prairie abandonnée à Reine des prés
E5.6	Végétations rudérales
Groupe 3 : Haies, fourrés, alignements d'arbres (6,9 ha + ~20 km de haies et alignements d'arbres)	
F3.11	Fourrés sur sols neutroclines à acidoclines, frais
F3.1a	Saulaies non marécageuses à Salix aurita et Salix cinerea
F9.2	Sausaies marécageuses
FA.3	Haies bien développées, riches en espèces
FA.4	Haies bien développées, pauvres en espèces
G5.1ab	Autres alignements d'arbres le long d'un cours d'eau en milieu ouvert
G5.1b	Alignements d'arbres en milieu ouvert hormis le long des cours d'eau
G5.6ba	Colonisation forestière feuillue spontanée de milieux ouverts non forestiers
G5.8b	Mises à blanc, clairières, trouées récentes hormis celles en milieu marécageux ou en milieu calcaire xérique
Groupe 4 : Milieux forestiers indigènes (0,96 ha + 2 km de forêts alluviales linéaires)	
G1.A15a	Chênaies-charmaies schisteuses à stellaire
G1.A17	Chênaies-charmaies subatlantiques calciphiles
G1.C4bb	Peuplements de feuillus indigènes installés dans des milieux artificiels
G5.1aa	Forêts alluviales linéaires dégradées
Groupe 5 : Milieux forestiers exotiques (1,6 ha)	
G1.C1a	Peupleraies plantées en milieu alluvial
G1.C1b	Peupleraies plantées en milieu marécageux
G3.Fca	Plantations de conifères en milieu calcaire (ou calcarifère) hormis celles en milieu humide ou en fond de vallée
Groupe 6 : Autres (0,04 ha)	
J2.6	Constructions rurales désaffectées + espaces associés
J4.2	Réseau routier

Les habitats revêtant un caractère patrimonial ou une importance régionale ou communautaire sont présentés plus en détail ci-dessous. La présence de ces habitats au sein de la réserve influence considérablement les modes de gestion qui y seront appliqués. Ceux-ci seront détaillés au point 4.3.1. Chaque habitat est détaillé sous forme de carte d'identité reprenant :

- les espèces caractéristiques observées dans la réserve ;
- la correspondance éventuelle avec les habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats ») ;
- les références de localisation aux unités de gestion (cartes 8a à 8o en annexe 1) ;
- un commentaire éventuel concernant l'habitat et ses caractéristiques au sein de la réserve

GROUPE 1 : Eaux de surface et végétations associées (0,93 ha)

Regroupe tous les habitats présents dans les cours d'eau et mares ainsi que sur leurs berges.

C1.2	Eaux stagnantes mésotrophes
C3	Végétation aquatique
Espèces caractéristiques : <i>Lemna trisulca</i> , <i>Lemna minor</i> , <i>Potamogeton berchtoldii</i> , <i>Centaurium pulchellum</i> , etc.	
Correspondance Natura 2000 : Végétation des eaux stagnantes eutrophes (code : 3150)	
Localisation : Dans les mares et sur leurs berges	
Commentaires : Beaucoup de mares ont été récemment créées ou restaurées. Elles ne demandent qu'à s'améliorer d'un point de vue biologique.	
Habitats à protéger en priorité	

C2.1	Sources et ruisseaux de source
C2.1c	Ruisseaux famenniens à pente moyenne - eutrophe
Espèces caractéristiques : <i>Ranunculus peltatus</i> , etc.	
Correspondance Natura 2000 : Végétation des eaux courantes (code : 3260)	
Localisation : Dans les cours d'eau et sur leurs berges	
Commentaires : L'Eau blanche s'écoule entre 2 berges artificielles qui laissent peu de place au développement d'habitats rivulaires typiques. Les petits affluents présentent également des berges modifiées par l'homme mais où la végétation peut plus facilement s'exprimer. Certains de ces ruisseaux sont couverts d'une végétation arbustive dense. Il serait utile de les remettre en lumière.	
Habitat à protéger en priorité	

D5.11	Roselières sèches
Espèces caractéristiques : <i>Phragmites australis</i>	
Correspondance Natura 2000 : /	
Localisation : UG029	
Commentaires : Cet habitat se développe sur sol à drainage déficient en bordure de quelques mares	

Groupe 2 : Formations herbacées (128,6 ha)

Regroupe tous les habitats formés d'une strate herbacée continue et non couverte d'une autre strate. C'est le groupe le plus représenté en termes de superficie.

D5.21d	Caricaies à [<i>Carex riparia</i>]
---------------	---

D5.21e Caricaies à [<i>Carex acutiformis</i>]
Espèces caractéristiques : <i>Carex riparia</i> et <i>Carex acutiformis</i>
Correspondance Natura 2000 : /
Localisation : UG080 et UG087
Commentaires : Se développent en bordure de cours d'eau sur des sols à drainage déficient souvent gorgés d'eau.
Habitats à protéger en priorité

E2.11b Prairies pas ou peu fertilisées
Espèces caractéristiques : <i>Festuca rubra</i> , <i>Agrostis capillaris</i> , <i>Cynosurus cristatus</i> , <i>Holcus lanatus</i> , <i>Anthoxanthum odoratum</i>
Correspondance Natura 2000 : /
Localisation : UG051
Commentaires : /

E2.22 Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées
Espèces caractéristiques : <i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Crepis biennis</i> , <i>Heracleum sphondylium</i> , <i>Anthriscus sylvestris</i> , <i>Galium mollugo</i> , <i>Daucus carota</i> , <i>Knautia arvensis</i> , <i>Leucanthemum vulgare</i> , <i>Avenula pubescens</i> , <i>Centaurea jacea</i> , <i>Rhinanthus minor</i> , <i>Ajuga reptans</i> , <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Poa trivialis</i> , <i>Cardamine pratensis</i> , <i>Ranunculus repens</i> , <i>Glechoma hederacea</i> , <i>Lysimachia nummularia</i> , <i>Angelica sylvestris</i> , <i>Lychnis flos-cuculi</i> , <i>Phalaris arundinacea</i> ...
Correspondance Natura 2000 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (code : 6510)
Localisation : Pratiquement toutes les UG prairiales qui sont fauchées chaque année
Commentaires : Existe un gradient entre les variantes sèches et +/- humides. Certaines parcelles ont encore un état de conservation mauvais ou moyen mais la situation s'est globalement fortement améliorée pour l'ensemble des prairies de fauche
Habitat à protéger en priorité

E3.41 Prairies de fauche humides
Espèces caractéristiques : <i>Carex disticha</i> , <i>Cirsium palustre</i> , <i>Epilobium parviflorum</i> , <i>Dactylorhiza majalis</i> , <i>Juncus effusus</i> , <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Juncus conglomeratus</i> , <i>Lychnis flos-cuculi</i> , <i>Mentha aquatica</i> , <i>Scirpus sylvaticus</i> , <i>Stachys palustris</i> , <i>Lotus pedunculatus</i> , <i>Angelica sylvestris</i> , <i>Valeriana dioica</i> , <i>Agrostis canina</i> , <i>Bromus racemosus</i> , <i>Hordeum secalinum</i> , <i>Colchicum autumnale</i>
Correspondance Natura 2000 : /
Localisation : UG001, 8, 9, 26, 30, 32, 41, 47, 69, 80
Commentaires : Pratiquement toujours en mosaïque avec de l'habitat E2.22
Habitat à protéger en priorité

E3.51 Prairies humides oligotrophes
Espèces caractéristiques : <i>Selinum carvifolia</i> , <i>Succisa pratensis</i> , <i>Carex panicea</i> , <i>Silaum silaus</i> , <i>Stachys officinalis</i> , <i>Valeriana dioica</i>
Correspondance Natura 2000 : Prairies de fauche humides oligotrophes (code : 6410)
Localisation : UG013
Commentaires : En phase de développement et en mosaïque avec de l'habitat E2.22
Habitat à protéger en priorité

E5.411	Mégaphorbiaies nitrophiles et hygrophiles
E5.412	Mégaphorbiaies rivulaires à Reine des prés
Espèces caractéristiques : <i>Calystegia sepium</i> , <i>Epilobium hirsutum</i> , <i>E. parviflorum</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> , <i>Scrophularia umbrosa</i> , <i>Filipendula ulmaria</i> , <i>Stachys palustris</i> , <i>Valeriana repens</i> , <i>Angelica sylvestris</i> , <i>Lythrum salicaria</i> , <i>Lysimachia vulgaris</i> , <i>Cirsium oleraceum</i>	
Correspondance Natura 2000 : Mégaphorbiaies rivulaires (code : 6430)	
Localisation : UG016, 26, 43, 72, 76, 82	
Commentaires : Toutes en mauvais état de conservation ou de petite taille. Certaines autres parcelles sont favorables pour l'installation de mégaphorbiaies rivulaires. Des déboisements spécifiques de petits ruisseaux ainsi que des arrachages de drains permettraient à cet habitat de s'étendre.	
Habitat à protéger en priorité	

Groupe 3 : Haies, fourrés, alignements d'arbres (6,9 ha + ~20 km de haies et alignements d'arbres)

FA.3	Haies bien développées, riches en espèces
FA.4	Haies bien développées, pauvres en espèces
G5.1ab	Autres alignements d'arbres le long d'un cours d'eau en milieu ouvert
G5.1b	Alignements d'arbres en milieu ouvert hormis le long des cours d'eau
F3.11	Fourrés sur sols neutroclines à acidoclines, frais
F3.1a	Saulaies non marécageuses à <i>Salix aurita</i> et <i>Salix cinerea</i>
F9.2	Saussaies marécageuses
Espèces caractéristiques : <i>Les espèces d'arbustes habituelles</i>	
Correspondance Natura 2000 : /	
Localisation : Toutes les UG contenant au moins un(e) buisson, haie, fourré ou alignement d'arbres	
Commentaires : L'emprise de ces éléments ne cesse de croître au sein de la réserve à tel point que le paysage de la plaine alluviale se ferme tout en perdant progressivement son attractivité pour les espèces d'oiseaux typiques des milieux ouverts herbacés (limicoles, cigognes, râle des genêts...).	

Groupe 4 : Milieux forestiers indigènes (0,96 ha + 2 km de forêts alluviales linéaires)

G1.A17	Chênaies-charmaies subatlantiques calciphiles
Espèces caractéristiques : <i>Primula veris</i> , <i>Viola hirta</i> , <i>Mercurialis perennis</i> , <i>Arum maculatum</i> , <i>Hedera helix</i> , <i>Lamium galeobdolon</i> , <i>Potentilla sterilis</i> , <i>Rubus fruticosus</i>	
Correspondance Natura 2000 : Hêtraies calcicoles (code : 9150)	
Localisation : UG089, 92, 96	
Commentaires : De petite taille et peu représentatif	
G5.1aa	Forêts alluviales linéaires dégradées
Espèces caractéristiques : <i>Alnus glutinosa</i>	
Correspondance Natura 2000 : /	
Localisation : Essentiellement la ripisylve en bordure de l'Eau blanche	
Commentaires : Très dégradées et en mauvais état	
Habitat à protéger en priorité	

C. Flore

La liste complète des espèces végétales recensées sur la Réserve Naturelle de La Prée et en périphérie immédiate (< de 30 m) se trouve en annexe 4. Cette liste comprend principalement des éléments de la flore supérieure. Environ 300 espèces de plantes supérieures ont été recensées dans la réserve. Cette liste n'est pas exhaustive et mériterait d'être régulièrement complétée, surtout dans le cas des bryophytes et des lichens.

a) Les espèces remarquables

Certaines espèces recensées méritent une attention particulière car présentant un intérêt patrimonial (espèces protégées et/ou menacées à l'échelle régionale voire locale). Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Dans ce tableau, le statut « liste rouge » et le statut légal de ces différentes espèces sont mentionnés de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur la liste rouge wallonne et précise son degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, NE : non évalué)
- la colonne « Protection » indique s'il s'agit d'une :
 - / => Espèce non protégée en Wallonie
 - * => Espèce partiellement protégée (Annexe VII du décret du Gouvernement wallon du 06.12.2001)
 - ** => Espèce strictement protégée (Annexe VIb du décret du Gouvernement wallon du 06.12.2001)
 - *** => Espèce partiellement protégée (annexe V Directive « Habitats » de Natura 2000)

La localisation de certaines espèces est précisée. Les parcelles prises comme référence géographique sont les Unités de Gestion définies au point 4.3.2 et localisées sur les cartes 8a à 8o (annexe 1).

Nom de l'espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
<i>Agrimonia procera</i> Aigremoine odorante	VU		Dans l'UG002 au bord de la mare
<i>Alchemilla filicaulis</i> Alchémille à tige filiforme	NE	**	Dans l'UG001
<i>Alisma lanceolatum</i> Plantain d'eau lancéolé	CR	**	Dans l'UG012 à proximité de la mare
<i>Anacamptis morio</i> Orchis bouffon	EN	**	Plus d'une centaine de pieds dans l'UG001
<i>Bromus racemosus</i> Brome en grappe	EN		Ci et là dans la plupart des prairies en bon état
<i>Carex tomentosa</i> Laïche tomenteuse	EN	**	Présent notamment dans les UG012 et 26
<i>Carex vulpina</i> Laïche des renards	EN		Dans les UG020 et 60
<i>Centaurium pulchellum</i> Erythrée élégante	NT	*	Sur les berges exondées des mares des UG002 et 58
<i>Chenopodium glaucum</i> Chénopode glauque	VU		Présente en 2017 dans l'UG014
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> Orchis incarnat	VU	***	Dans l'UG001
<i>Dactylorhiza incarnata</i> Orchis incarnat	CR	**	Dans l'UG001
<i>Dactylorhiza maculata</i> Orchis tacheté	NT	**	Dans l'UG001

Nom de l'espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
<i>Dactylorhiza majalis</i> Orchis de mai	NT		Dans les UG001, 3, 26, 30, 41, 69 regroupant près de 6000 pieds.
<i>Dianthus armeria</i> Oeillet velu	VU		Sur l'UG014 après travaux de gyrobroyage du sol
<i>Euphorbia platyphyllos</i> Euphorbe à larges feuilles	CR		En 2017 dans l'UG014 et sur les terres d'excavation de la mare de l'UG033
<i>Geranium pratense</i> Géranium des prés	NT		Observé en 2003 à proximité de l'UG071
<i>Hordeum secalinum</i> Orge faux-seigle	EN	**	Ci et là dans la plupart des prairies en bon état
<i>Jacobaea aquatica</i> Sénéçon aquatique	EN	**	Dans les UG008, 12, 13, 18, 26, 30, 54, 58
<i>Lathyrus hirsutus</i> Gesse hérissée	CR		Sur l'UG014 après travaux de gyrobroyage du sol
<i>Oenanthe fistulosa</i> Oenanthe fistuleuse	VU	**	Dans les UG013 et 20
<i>Ophrys apifera</i> Ophrys abeille	VU	**	9 pieds dans le coin nord-est de l'UG030 en 2014
<i>Scorzonera humilis</i> Scorsonère des prés	EN	**	Dans les UG001 et 30 (anciennement dans l'UG002)
<i>Trifolium ochroleucon</i> Trèfle jaunâtre	CR	**	Quelques pieds dans l'UG003

Toutes les espèces de bryophytes et de lichens observées font uniquement partie de l'Annexe VII du décret du Gouvernement wallon du 06.12.2001 et sont donc partiellement protégées.

b) Les espèces végétales non-indigènes

Les espèces végétales exotiques envahissantes posant certaines menaces sur la biodiversité indigène, il est intéressant de noter la présence et l'état des populations de celles-ci au sein de la réserve naturelle. Le tableau suivant résume la situation pour la Réserve Naturelle de La Prée qui compte en son sein au moins une espèce exotique envahissante problématique :

Espèce	Commentaires
<i>Solidago canadensis</i> + <i>Solidago gigantea</i>	Dans l'UG014 et 89 en 2019

D. Fonge

D'après les données disponibles, seule une espèce de champignon a été recensée et encodée au sein de ce site... Cela résulte très clairement d'un manque de prospection. Cette lacune mériterait d'être comblée.

E. Faune

La liste des espèces animales observées dans la Réserve Naturelle de La Prée et en périphérie immédiate (< de 30 m) figure en annexe 6. Près de 725 espèces animales ont été observées. Ce nombre est ventilé en fonction des différents groupes taxonomiques dans le tableau suivant.

Groupe	Nombre d'espèces	Etat des connaissances
Mammifères	28	TRES BON
Oiseaux	132	TRES BON

Groupe	Nombre d'espèces	Etat des connaissances
Amphibiens	12	TRES BON
Reptiles	4	TRES BON
Poissons	0	NUL
Rhopalocères	42	TRES BON
Hétérocères	29	MAUVAIS
Odonates	26	TRES BON
Orthoptères	10	MOYEN
Coléoptères	32	MAUVAIS
Hyménoptères	30	MOYEN
Diptères	29	MAUVAIS
Hémiptères	21	MAUVAIS
Autres insectes	3	MAUVAIS
Autres arthropodes	6	MAUVAIS
Mollusques	2	MAUVAIS

a) Les espèces remarquables

Certaines espèces recensées méritent une attention particulière car présentant un intérêt patrimonial (espèces protégées et/ou menacées à l'échelle régionale voire locale). Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Dans ce tableau, le statut « liste rouge » et le statut légal de ces différentes espèces sont mentionnés de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur une liste rouge wallonne et le degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, NE : non évalué, NR : non reproducteur)
- la colonne « Prot. » indique s'il s'agit d'une :
 - / Espèce non protégée en Wallonie
 - * Espèce partiellement protégée (LCN annexe III)
 - ** Espèce intégralement protégée en Wallonie (LCN article 2 et annexe IIb)
 - *** Espèce strictement protégée par Natura 2000 (annexes II et IV Directive « Habitats » ou Directive « Oiseaux »)
 - **** Espèce partiellement protégée par Natura 2000 (annexe V Directive « Habitats »)

La localisation de certaines espèces est précisée. Les parcelles prises comme référence géographique sont les Unités de Gestion définies au point 4.3.2 et localisées sur les cartes 8a à 8o (annexe 1).

Espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
Mammifères			
<i>Castor fiber</i> Castor d'Europe	LC	**/**	Bien présent dans l'Eau Blanche et dans le Ruisseau du Grand Mort Bî
<i>Felis silvestris</i> Chat sauvage	LC	**/**	Quelques observations au sein de la réserve dont la dernière en 2019
<i>Muscardinus avellanarius</i> Muscardin	LC	**/**	Présent en lisière des massifs forestiers feuillus
<i>Myotis emarginatus</i> Murin à oreilles échancrées	EN	**/**	Détecté en plusieurs points de la réserve en 2013 et 2018
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand rhinolophe	CR	**/**	Détecté en 2013 dans les bâtiments de la Ferme Binette
<i>Myotis myotis</i> Grand Murin	EN	**/**	Détecté en 2013 au sein de l'UG044
Oiseaux			
<i>Alcedo atthis</i> Martin-pêcheur d'Europe	NT	**/**	Bien présent le long de l'Eau Blanche et du Ruisseau du Grand Mort Bî
<i>Anas crecca</i> Sarcelle d'hiver	CR	***	Quelques individus régulièrement en halte dans les mares et prés humides

Espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
<i>Anthus pratensis</i> Pipit farlouse	VU	**	Quelques chanteurs isolés chaque année dans les différentes prairies de fauche assez ouvertes
<i>Anthus spinoletta</i> Pipit spioncelle	/	**	Présence hivernale dans les prairies humides
<i>Athene noctua</i> Chevêche d'Athéna	NT	**	6 couples recensés en 2019 dans la plaine
<i>Ciconia ciconia</i> Cigogne blanche	/	**/**	Du fait de leur quiétude, les prairies de la réserve constituent des sites de nourrissage et de halte attractifs
<i>Ciconia nigra</i> Cigogne noire	VU	**/**	Du fait de leur quiétude, les prairies de la réserve ainsi que les cours d'eau constituent des sites de nourrissage et de halte attractifs
<i>Cinclus cinclus</i> Cinacle plongeur	LC	**	Nicheur le long de l'Eau blanche
<i>Corvus corax</i> Grand Corbeau	VU	**	La réserve est régulièrement fréquentée par l'espèce qui niche à proximité immédiate
<i>Coturnix coturnix</i> Caille des blés	LC	**	Quelques individus chanteurs régulièrement entendus dans la réserve
<i>Crex crex</i> Râle des genêts	CR	**/**	1 à 2 chanteurs présents presque chaque année dans les zones prairiales
<i>Cuculus canorus</i> Coucou gris	VU	**	Quelques chanteurs dans et en périphérie de la réserve
<i>Egretta alba</i> Grande Aigrette	/	**/**	Présence hivernale dans les prairies et les cours d'eau
<i>Emberiza schoeniclus</i> Bruant des roseaux	NT	**	Régulièrement chanteur dans la roselière de l'UG029
<i>Gallinago gallinago</i> Bécassine des marais	CR	***	Du fait de leur quiétude, les prairies humides de la réserve constituent des sites de nourrissage hivernal et de halte attractifs (jusqu'à 50 individus recensés en janvier 2015)
<i>Grus grus</i> Grue cendrée	NR	**/**	Haltes migratoires régulières notamment à proximité de l'UG061
<i>Lanius collurio</i> Pie-grièche écorcheur	LC	**/**	+/- 25 couples en 2019 dans la réserve, en augmentation
<i>Lanius excubitor</i> Pie-grièche grise	VU	**/**	Présence hivernale régulière depuis quelques années
<i>Locustella naevia</i> Locustelle tachetée	LC	**	Plusieurs chanteurs réguliers, nicheur certain
<i>Luscinia megarhynchos</i> Rossignol philomèle	NT	**	Plusieurs chanteurs réguliers, nicheur certain
<i>Lymnocyptes minimus</i> Bécassine sourde	/	***	Quelques hivernants, détectés essentiellement au sein de l'UG030
<i>Milvus migrans</i> Milan noir	EN	**/**	Nicheur probable, un couple
<i>Milvus milvus</i> Milan royal	VU	**/**	Plusieurs individus en chasse dans les prairies après la fauche
<i>Muscicapa striata</i> Gobemouche gris	LC	**	Quelques nicheurs irréguliers
<i>Oriolus oriolus</i> Loriot d'Europe	VU	**	Chanteur dans les massifs forestiers et bosquets de la plaine
<i>Passer montanus</i> Moineau friquet	NT	**	Quelques nicheurs à proximité de la réserve
<i>Streptopelia turtur</i> Tourterelle des bois	VU	**	Présent chaque année, 1 à 3 chanteurs en 2019
Amphibiens			
<i>Alytes obstetricans</i> Alyte accoucheur	LC	**/**	Un chanteur dans l'UG087 en 2018

Espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
<i>Bufo calamita</i> Crapaud calamite	EN	**/**	Plus de donnée depuis 1997
<i>Triturus cristatus</i> Triton crêté	EN	**/**	Plus de donnée depuis 1997
Reptiles			
<i>Natrix helvetica</i> Couleuvre à collier	VU	**	Observations annuelles de plus en plus fréquentes depuis 2014
Rhopalocères			
<i>Satyrium w-album</i> Thède de l'orme	LC	**	Présent ci-et-là en petit nombre
Odonates			
<i>Ischnura pumilio</i> Agrion nain	VU	/	Colonise les mares récemment creusées
<i>Sympetma fusca</i> Leste brun	CR	**	Observé en 2019 dans la mare de l'UG012
Hyménoptères			
<i>Bombus ruderalis</i> Bourdon rudéral	/	/	Présent dans les prairies bien fleuries
<i>Bombus sylvarum</i> Bourdon forestier	/	**	Observé en 2019 dans l'UG041 butant des <i>Stachys palustris</i> épargnés par la fauche
<i>Coelioxys rufescens</i> Célioxyse roussi	/	**	Observé en 2018
<i>Trachusa byssina</i> Trachuse commune	/	**	Présent dans les prairies bien fleuries

b) Les espèces animales non-indigènes

Les espèces animales exotiques posant de plus en plus de menaces sur la biodiversité indigène, il est intéressant de noter la présence et l'état des populations de celles-ci au sein de la réserve naturelle. Le tableau suivant résume la situation pour la Réserve Naturelle de La Prée qui compte en son sein plusieurs espèces exotiques problématiques :

Espèce	Remarques
<i>Procyon lotor</i>	Bien présent, notamment le long des cours d'eau
<i>Myocastor coypus</i>	Présent le long des cours d'eau en particulier dans l'UG086
<i>Ondatra zibethicus</i>	Présent le long des cours d'eau
<i>Alopochen aegyptiaca</i>	En halte dans les prairies
<i>Branta canadensis</i>	En halte dans les prairies

Interactions avec le réseau Natura 2000

Cette réserve s'étend au sein des sites BE35027 « Vallée de l'Eau Blanche entre Aublain et Mariembourg » et BE35026 « Massif forestier de Cerfontaine ».

Les habitats d'intérêt communautaire présents au sein de la réserve sont repris dans le tableau suivant.

Code Natura 2000	Habitat
3150	Végétation des eaux stagnantes eutrophes
3260	Végétation des eaux courantes
6410	Prairies de fauche humides oligotrophes
6430	Mégaphorbiaies rivulaires
6510	Prairies de fauche de l'Arrhenatherion
9150	Hêtraies calcicoles
9160	Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies subatlantiques climaciques

Les espèces d'intérêt communautaire de la Directive « Habitats » pour lesquelles la réserve peut être considérée comme étant un site d'importance au niveau local voire régional sont indiquées dans le tableau suivant.

Groupe	Famille	Espèce	Code Natura	Annexe Natura
Mammifères	Castoridae	<i>Castor fiber</i>	1337	Annexe 2 - 4
Mammifères	Felidae	<i>Felis silvestris</i>	1363	Annexe 4
Mammifères	Gliridae	<i>Muscardinus avellanarius</i>	1341	Annexe 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Eptesicus serotinus</i>	1327	Annexe 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Annexe 2 - 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Myotis myotis</i>	1324	Annexe 2 - 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Nyctalus leisleri</i>	1331	Annexe 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Nyctalus noctula/leisleri</i>	0	Annexe 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus nathusii</i>	1317	Annexe 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1309	Annexe 4
Mammifères	Vespertilionidae	<i>Plecotus austriacus</i>	1329	Annexe 4
Amphibiens	Bufonidae	<i>Bufo calamita</i>	6284	Annexe 4
Amphibiens	Discoglossidae	<i>Alytes obstetricans</i>	1191	Annexe 4
Amphibiens	Ranidae	<i>Rana esculenta</i>	1210	Annexe 5
Amphibiens	Ranidae	<i>Rana temporaria</i>	1213	Annexe 5
Amphibiens	Salamandridae	<i>Triturus cristatus</i>	1166	Annexe 2 - 4
Mollusques	Helicidae	<i>Helix pomatia</i>	1026	Annexe 5

Les espèces d'intérêt communautaire de la Directive « Oiseaux » pour lesquelles la réserve peut être considérée comme étant un site d'importance au niveau local voire régional sont indiquées dans le tableau suivant.

Famille	Espèce	Code Natura	Annexe Natura
Accipitridae	<i>Circus cyaneus</i>	A082	Annexe 1
Accipitridae	<i>Milvus migrans</i>	A073	Annexe 1
Accipitridae	<i>Milvus milvus</i>	A074	Annexe 1
Accipitridae	<i>Pernis apivorus</i>	A072	Annexe 1
Alcedinidae	<i>Alcedo atthis</i>	A229	Annexe 1
Anatidae	<i>Anas crecca</i>	A052	Article 4.2
Ardeidae	<i>Egretta alba</i>	A027	Annexe 1
Ciconiidae	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	Annexe 1
Ciconiidae	<i>Ciconia nigra</i>	A030	Annexe 1
Laniidae	<i>Lanius collurio</i>	A338	Annexe 1
Laniidae	<i>Lanius excubitor</i>	A340	Article 4.2
Rallidae	<i>Crex crex</i>	A122	Annexe 1
Scolopacidae	<i>Gallinago gallinago</i>	A153	Article 4.2
Scolopacidae	<i>Lymnocyptes minimus</i>	A152	Article 4.2
Strigidae	<i>Asio flammeus</i>	A222	Annexe 1

2. Gestion

A. Historique de la gestion

Depuis l'achat des premières parcelles par Natagora en 1991, le site a fait l'objet de nombreuses actions de gestion extraordinaire et récurrente qui concernent en particulier la restauration et l'entretien de prairies de fauche.

Entre 1994 et 2001, des actions spécifiques en faveur du Rôle des genêts ont été initiées sur le site dans le cadre de 2 projets LIFE-Nature consécutifs ciblant l'espèce. Ces actions visaient principalement l'achat de terrains, la mise en place d'un plan de fauchage tardif intégrant des techniques de protection de la faune lors de la coupe et la rédaction de plan de gestion précis.

Depuis 2012 et jusqu'en 2020, la plupart des actions de gestion extraordinaire menées sur le site ont été prises en charge par un autre projet européen, le projet LIFE Prairies bocagères.

Parmi ces actions, retenons notamment : la création/restauration de prés de fauche, la création/restauration de mares agricoles, la plantation de haies, de buissons, l'entretien/restauration de mégaphorbiaies et la pose de panneaux d'information...

Tableau résumé des caractéristiques d'intérêt du site

Caractéristiques physiques (géologie, géomorphologie, etc.)	
Sous-sol argileux	Le sous-sol argileux provoque la rétention d'eau lors des crues et prolonge les inondations de la plaine alluviale.
Présence de l'Eau Blanche et ses affluents	Cette rivière longe certaines des parcelles de la réserve dans un lit créé par l'homme. En amont de la réserve un projet spécifique a procédé à de la recréation de méandres.
Caractéristiques biologiques (communautés, flore, faune)	
Milieux prairiaux	Présence de nombreuses prairies en bon état de conservation riches en espèces dont certaines présentent un grand intérêt patrimonial (oiseaux, mammifères, insectes, orchidées...).
Populations d'oiseaux typiques des zones bocagères	Belle diversité et densité des espèces présentes en particulier la pie-grièche écorcheur et le rossignol philomèle.
Présence du rôle des genêts	La réserve a été créée en faveur de cette espèce dès la fin des années 90. La présence quasi annuelle d'un ou plusieurs chanteurs montre que l'espoir de voir nicher régulièrement cette espèce dans la zone n'est pas vain.
Milieux humides	Présence de milieux présentant divers niveaux d'humidité et une évolution naturelle plus ou moins avancées : prairies humides, mégaphorbiaies, roselières, saussaies
Mares	Mares agricoles de grande taille qui seront probablement rapidement colonisées par des espèces de grand intérêt patrimonial
Faune liée aux milieux humides	Nombreuses espèces rares et menacées inféodées aux mégaphorbiaies, magnocariçaies et berges de fossés et cours d'eau
Habitats et espèces liés aux cours d'eau et à leurs annexes	L'Eau Blanche et ses affluents présentent des milieux intéressants fréquentés plus ou moins intensivement par des espèces spécialisées
Lisières forestières, haies et buissons	Présence de lisières et de fourrés offrant une diversité intéressante d'habitats pour de nombreuses espèces animales.
Herpétofaune	Plusieurs espèces menacées sur le site : couleuvre à collier, crapaud calamite, triton crêté, alyte accoucheur

Caractéristiques culturelles (caractéristiques archéologiques et paysagère)	
Paysage	Plaine alluviale herbagère typique de la Fagne avec des paysages ouverts visibles depuis les versants adjacents.
Ancienne ligne de chemin de fer	L'ancienne ligne de chemin de fer L156 longe et traverse la réserve et constitue une voie de déplacement et une zone de refuge préférentielle pour de nombreuses espèces.
Structures artificielles	Des vestiges de dispositifs utilisés pour la régulation des eaux inondant la plaine alluviale ainsi que d'anciens bâtiments servant notamment de poste de chasse sont toujours bien visibles.

B. Objectifs opérationnels

Les informations présentées dans les points précédents permettent d'identifier les principaux objectifs opérationnels à réaliser au sein de la Réserve Naturelle de La Prée afin qu'elle puisse remplir pleinement son rôle tant à l'échelle locale que régionale.

Ces objectifs opérationnels sont les suivants :

Objectif opérationnel 1	Restauration et gestion conservatoire des prés de fauche
Objectif opérationnel 2	Restauration et gestion conservatoire des prairies humides
Objectif opérationnel 3	Restauration et gestion conservatoire des mégaphorbiaies
Objectif opérationnel 4	Restauration et gestion conservatoire des prairies pâturées extensives
Objectif opérationnel 5	Entretien d'éléments constitutifs du bocage
Objectif opérationnel 6	Gestion conservatoire des mares
Objectif opérationnel 7	Mise en lumière de certains fossés et petits cours d'eau
Objectif opérationnel 8	Réduire la taille et l'emprise des haies et fourrés présents entre le cours de l'Eau Blanche et celui du Grand Mort B
Objectif opérationnel 9	Installation de plateformes de nidification pour la Cigogne blanche
Objectif opérationnel 10	Création de gîtes à chiroptères
Objectif opérationnel 11	Création de grands plans d'eau
Objectif opérationnel 12	Réaliser des travaux de reméandration de l'Eau Blanche
Objectif opérationnel 13	Entretien des éléments artificiels nécessaires à la bonne gestion / visibilité du site
Objectif opérationnel 14	Réaliser des travaux de destruction de drains et de création de fossés inondés

Objectif opérationnel 15	Création et entretien d' « Early and Late Cover »
-------------------------------------	---

C. Modalités de la gestion

Sont décrits ci-dessous les modes de gestion à mettre en oeuvre au sein de la réserve naturelle pour remplir chacun des objectifs opérationnels définis au paragraphe précédent.

Objectif opérationnel 1	Restauration et gestion conservatoire des prés de fauche
--------------------------------	--

Enjeux principaux

Maximiser la superficie des prés maigres de fauche en bon état de conservation pour participer à la sauvegarde de cet habitat et pour améliorer les conditions d'accueil de la réserve pour toutes les espèces qui lui sont liées.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Prairies fortement fertilisées (E2.11c)
 - o Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées (E2.22)
 - o Prairies de fauche humides (E3.41)
 - o Prairies humides oligotrophes (E3.51)
 - o Végétations rudérales (E5.6)
 - o Fourrés sur sols neutroclines à acidoclines, frais (F3.11)
 - o Haies bien développées, riches en espèces (FA.3)
 - o Haies bien développées, pauvres en espèces (FA.4)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Alchémille à tige filiforme, Orchis bouffon, Brome en grappe, Laîche tomenteuse, Orchis tacheté, Orchis de mai, Orchis incarnat, Géranium des prés, Orge faux-seigle, Ophrys abeille, Trèfle jaunâtre, Chat sauvage, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin, Pipit farlouse, Cigogne blanche, Cigogne noire, Caille des blés, Rôle des genêts, Grande Aigrette, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Milan noir, Milan royal, Bourdon rudéral, Bourdon forestier, Célioïxe roussi, Trachuse commune.*
- Grand bloc continu de prairies gérées extensivement
- Nombreuses zones de quiétude inaccessibles via sentiers et chemins.
- Beaucoup en phase de restauration nécessaire avant d'atteindre un très bon état de conservation
- Beaucoup en zone inondable
- De nombreuses haies et anciennes clôtures quadrillent la zone
- Dégâts de sangliers
- Facies humide à conserver et à favoriser là où il s'exprime

Gestion préconisée

Dans le cas précis de la Réserve Naturelle de La Prée, cet objectif sous-entend la restauration de prés de fauche et la conservation des prés de fauche en bon état de conservation. Certaines parcelles en état de conservation moyen présentent un facies très humide les rapprochant de la prairie humide de fauche. Dans ce cas, la gestion doit considérer que l'état de conservation de la parcelle est déjà bon (A).

La restauration de prés de fauche peut être de 2 types :

- Restauration de prés de fauche au départ de prairies pâturées intensivement ou de prés de fauche en état de conservation C
- Restauration de prés de fauche au départ de prés de fauche en état de conservation B

En matière de création et de restauration, les balises proposées par les projets LIFE Prairies bocagères et Herbages dans le document « Lignes directrices pour la restauration de prairies et pelouses » (Goret et Janssens, 2014) devront être respectées.

Avant de modifier nettement le mode de gestion d'une prairie, il conviendra idéalement de réaliser l'évaluation de son état de conservation selon la méthodologie décrite dans les cahiers habitats Natura 2000 ou dans la brochure du projet LIFE Prairies bocagères intitulée « Prairies à protéger, prairies à restaurer : quelques pistes pour la restauration de prairies diversifiées ».

Restauration de prés de fauche au départ de prairies pâturées intensivement ou de prés de fauche en état de conservation C

Sur des parcelles occupées par des prairies pâturées plus ou moins intensivement ou des prés de fauche présentant un état de conservation C, certains travaux de gestion pourront être menés pour améliorer, à terme, cette qualité biologique. Cette amélioration visera prioritairement un accroissement de la richesse spécifique de la strate herbacée et un accroissement du recouvrement des espèces indicatrices.

Dans la majorité des cas, cette restauration impliquera initialement un ensemencement de fin d'été spécifique par semis (ou épandage de foin) sur des bandes spécifiques préalablement fraisées (environ 50% du total de la parcelle). Dans ce cas précis, les balises précédemment mentionnées (Goret et Janssens, 2014) seront également respectées.

L'année suivant le semis (N+1), les opérations de restauration continueront et s'exprimeront au travers de minimum 2 fauches dont la première doit être la plus précoce possible. Si l'état de la végétation le nécessite, une fauche supplémentaire pourra même s'intercaler entre la première fauche et la dernière fauche. La dernière fauche peut aussi être remplacée par un pâturage d'arrière-saison.

L'année suivante (N+2), les opérations de restauration suivront idéalement celles décrites au point suivant.

Restauration de prés de fauche au départ de prés de fauche en état de conservation B

Sur des parcelles occupées par des prés de fauche récemment créés (voir ci-dessus) ou des prés de fauche présentant un état de conservation B, certains travaux de gestion pourront être menés pour améliorer, à terme, cette qualité biologique. Cette amélioration visera prioritairement un accroissement de la richesse spécifique de la strate herbacée et un accroissement du recouvrement des espèces indicatrices.

Dans la majorité des cas, cette restauration impliquera essentiellement la mise en œuvre de fauches de restauration pendant plusieurs années et ce, jusqu'à ce que la parcelle atteigne un bon état de conservation. Ces fauches de restauration consistent à faucher la parcelle au minimum 2 fois par an. La première fauche aura lieu plus ou moins tardivement en fonction de l'état de strate herbacée. Plus cette strate est dense et vigoureuse au printemps, plus elle pourra être fauchée tôt en saison. Cette première fauche sera suivie soit d'une seconde fauche (fauche du regain) soit d'une mise en pâturage (pâturage du regain).

La fauche ou le pâturage du regain auront lieu suffisamment tard en saison pour empêcher le développement d'une strate herbacée dense avant l'hiver et favoriser ainsi le développement des dicotylédones face à la concurrence des graminées au printemps.

Après quelques années de mise en œuvre, si ce régime d'exploitation n'a pas permis une amélioration de l'état de conservation de la parcelle, il est possible d'évaluer la nécessité et la pertinence de procéder à un ensemencement spécifique par semis (ou épandage de foin) sur des bandes spécifiques préalablement fraisées (environ 50% du total de la parcelle). Dans ce cas précis, les balises précédemment mentionnées (Goret et Janssens, 2014) seront également respectées.

A contrario, si ce régime d'exploitation a permis d'améliorer l'état de conservation du pré de fauche, il conviendra d'évaluer la possibilité de modifier le régime de fauche et l'adapter aux principes énoncés au point suivant « conservation de prés de fauche ».

Conservation des prés de fauche en état de conservation A

Toutes les prairies en bon état de conservation devront être entretenues grâce à une fauche annuelle tardive permettant la montée en graines de la plupart des espèces caractéristiques.

Au besoin, si la prairie est encore suffisamment productive, le regain sera idéalement fauché ou pâturé en fin de saison pour éliminer la production estivale et permettre la mise en place d'un couvert ras favorisant les germinations en automne ou au printemps suivant.

Recommandations générales

Tous les prés de fauche, qu'ils soient en phase de restauration ou de conservation, devront être gérés dans un souci prioritaire de respect de la biodiversité en place. Cela inclut notamment quelques principes de base à suivre autant que possible :

1. Veiller à l'étalement des fauches

Idéalement, s'assurer que tous les prés de fauche de la réserve ne soient pas tous fauchés durant quelques jours consécutifs.

2. Garantir la mise en place de zones refuges temporaires et/ou permanentes

Idéalement, dans toutes les UG concernées par de la restauration ou de la conservation de prés de fauche, il est important de ne pas faucher au minimum 10 % de la surface enherbée chaque année. Ces zones refuges feront autant que possible 15 à 30 m de large et seront localisées idéalement à des endroits différents de la parcelle d'une année à l'autre. Dans certains cas, des zones refuges permanentes supplémentaires pourront être mises en place. Ces zones refuges permanentes qui ne devront idéalement jamais être fauchées pendant plusieurs années de suite pourront être localisées à certains endroits particuliers : zones impossibles à gérer par une fauche régulière, emplacement prévu pour la création d'une friche arbustive/haie, zone située à distance de toute haie ou buisson afin d'éviter son reboisement rapide... Ces zones refuges permanentes pourront servir de parcelles « Early and Late Cover » (voir objectif opérationnel 15) mises en place en faveur du Rôle des genêts.

3. Maintenir et/ou développer l'hétérogénéité du pré de fauche et de ses bordures

Un pré de fauche peut présenter un degré d'hétérogénéité s'il contient (ou s'il est bordé par) des haies, des buissons, des ourlets herbeux (souvent au pied des clôtures), des zones refuges permanentes, des pierriers, des tas de branches ou de bois mort, des talus, des fossés, des zones de source, des mares, des clôtures... Tous ces petits éléments font partie du réseau écologique local et les maintenir et/ou les développer au sein ou en bordure d'un pré de fauche participe à l'amélioration de l'accueil de la biodiversité dans ces parcelles.

Les résidus de l'entretien de la parcelle qui ne sont pas valorisables hors de la réserve peuvent être stockés en tas placés au niveau des bordures à l'écart des zones régulièrement fréquentées par le bétail (si pâturage). Si nécessaire, ces tas seront entourés d'une clôture (type ursus) pour empêcher leur accès au sanglier.

4. Atténuer l'impact des fauches mécaniques

Ne pas utiliser de faucheuses conditionneuses, limiter la vitesse de coupe à maximum 8 km/h, faucher de manière centrifuge (du centre de la parcelle vers les bords) et utiliser une barre d'effarouchement en vue de réduire la destruction directe d'animaux durant la fauche.

5. Modifier le régime de fauche en cas d'apparition d'espèce particulière

Des modifications du régime de fauche tel que préconisé ci-dessus doivent être envisagées en cas d'apparition d'espèces remarquables sensibles à cette technique d'entretien des prairies mais aussi en cas d'apparition et de développement d'espèces exotiques ou indésirables (certaines espèces toxiques pour le bétail par exemple).

Cas particulier du Rôle des genêts : En cas de détection du rôle dans ou à proximité de la réserve, veiller à reporter les fauches au minimum jusqu'au 1/09 ou au-delà pour autant qu'un délai de 8 semaines entre la première détection et la fauche soit respecté. Ce report s'appliquera idéalement dans tous les milieux prairiaux de la réserve situés dans un périmètre de minimum 4 ha autour des postes de chant et sera accompagné de mesures complémentaires visant la protection des nichées (recommandations 1, 3 et 4) dans un périmètre plus étendu (idéalement 20 ha).

6. Interdire tout traitement antiparasitaire du bétail

Les animaux utilisés pour le pâturage du regain ne seront pas traités avec des vermifuges au minimum un mois avant la mise en pâture ainsi que durant toute la durée du pâturage.

7. Interdire le nourrissage supplétif du bétail en pâturage

Mesure nécessaire pour éviter un sur-piétinement, l'introduction d'espèces exotiques et l'enrichissement du sol au niveau de la zone d'affouragement.

8. Sous-traiter la gestion

Sous-traiter, sous conditions, la fauche, la gestion du pâturage et la gestion des éléments constitutifs du maillage écologique à des agriculteurs locaux en veillant au respect des conditions établies dans un contrat spécifique.

L'arrachage de drains est également à prévoir en vue d'adapter le régime hydrique des sols afin de les rendre plus favorables pour le maintien et l'amélioration de cet habitat.

Objectif opérationnel 2	Restauration et gestion conservatoire des prairies humides
--------------------------------	--

Enjeux principaux

Maximiser la superficie des prairies humides en bon état de conservation pour participer à la sauvegarde de cet habitat et pour améliorer les conditions d'accueil de la réserve pour toutes les espèces qui lui sont liées.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées (E2.22)
 - o Prairies de fauche humides (E3.41)
 - o Prairies humides oligotrophes (E3.51)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Alchémille à tige filiforme, Brome en grappe, Orchis tacheté, Orchis de mai, Orge faux-seigle, Sénéçon aquatique, Oenanthe fistuleuse, Scorsonère des prés, Chat sauvage, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin, Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Cigogne blanche, Cigogne noire, Caille des blés, Rôle des genêts, Grande Aigrette, Bruant des roseaux, Bécassine des marais, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Bécassine sourde, Milan noir, Milan royal, Alyte accoucheur, Triton crêté, Couleuvre à collier, Bourdon rudéral, Bourdon forestier, Trachuse commune.*
- Généralement en état de conservation moyen
- Le plus souvent en mosaïque avec des prairies de fauche mésophiles
- Présence d'anciens drains souvent encore fonctionnels

Gestion préconisée

Il s'agira de maintenir la strate herbacée en empêchant son envahissement par les ronces et les ligneux et ce, à l'aide d'un fauchage annuel qui favorisera la montée en graine des espèces indicatrices de ce milieu.

Les mêmes recommandations de fauche que celles énoncées dans l'objectif opérationnel 1 devront être suivies.

L'arrachage de drains est également à prévoir en vue d'adapter le régime hydrique des sols afin de les rendre plus favorables pour le maintien et l'amélioration de cet habitat.

Objectif opérationnel 3	Restauration et gestion conservatoire des mégaphorbiaies
--------------------------------	--

Enjeux principaux

Assurer le développement et le maintien de l'habitat sur le long terme, en particulier dans les zones les plus favorables.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Végétation aquatique (C3)
 - o Roselières sèches (D5.11)
 - o Caricaies à [*Carex riparia*] (D5.21d)
 - o Caricaies à [*Carex acutiformis*] (D5.21e)
 - o Pâtures permanentes intensives (E2.11a)
 - o Prairies fortement fertilisées (E2.11c)
 - o Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées (E2.22)
 - o Mégaphorbiaies nitrophiles et hygrophiles (E5.411)
 - o Mégaphorbiaies rivulaires à Reine des prés (E5.412)
 - o Prairie abandonnée à Reine des prés (E5.421)
 - o Végétations rudérales (E5.6)
 - o Saussaies marécageuses (F9.2)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Laïche des renards, Castor d'Europe, Chat sauvage, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin, Pipit spioncelle, Râle des genêts, Grande Aigrette, Bruant des roseaux, Bécassine des marais, Locustelle tachetée, Bécassine sourde, Couleuvre à collier, Bourdon forestier.*
- D'assez petite taille et isolé dans la matrice prairiale
- Difficulté de mécaniser l'entretien
- Présence d'anciens drains souvent encore fonctionnels

Gestion préconisée

Assurer le développement de cet habitat passe par le maintien du caractère ouvert et herbacé du milieu tout en le gérant de manière douce et très extensive. Il s'agira dès lors de limiter prioritairement l'apparition et le développement de ligneux en particulier les saules par des fauches (gryrobroyage) mécaniques occasionnelles en hiver (tous les 3 à 5 ans).

Des actions de tronçonnages pourront être réalisées sur les parcelles subissant un envahissement rapide par les ligneux.

Pas d'utilisation d'engins lourds en période humide pouvant provoquer un tassement du sol.

L'arrachage localisé de drains est également à prévoir en vue d'adapter le régime hydrique des sols afin de les rendre plus favorables pour le maintien et l'amélioration de cet habitat.

Objectif opérationnel 4	Restauration et gestion conservatoire des prairies pâturées extensives
--------------------------------	--

Enjeux principaux

Maximiser la superficie des prairies extensives, témoins d'anciennes pratiques agro-pastorales, en bon état de conservation pour participer à la sauvegarde de cet habitat et pour améliorer les conditions d'accueil de la réserve pour toutes les espèces qui lui sont liées.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Prairies pas ou peu fertilisées (E2.11b)
 - o Haies bien développées, riches en espèces (FA.3)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Chevêche d'Athéna, Cigogne blanche, Grande Aigrette, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Moineau friquet.*
- Petite superficie et dispersées au sein de la réserve
- Nécessité d'entretenir de bonnes clôtures
- Prévoir un accès à l'eau pour le bétail

Gestion préconisée

Ces parcelles seront gérées par pâturage extensif (idéalement 0,25 à 1 UGB/ha/an) bovin, équin ou ovin.

L'amendement de ces UG, même organique (sauf les restitutions naturelles inhérentes au pâturage), est proscrit.

Interdire tous traitements antiparasitaires du bétail. Les animaux utilisés pour le pâturage du regain ne seront pas traités avec des vermifuges juste avant la mise en pâture ou durant ce pâturage.

Interdire le nourrissage supplétif du bétail en pâturage. Mesure nécessaire pour éviter un sur-piétinement, l'introduction d'espèces exotiques et l'enrichissement du sol au niveau de la zone d'affouragement.

Sous-traiter, sous conditions, la gestion du pâturage à des agriculteurs locaux en veillant au respect des conditions établies dans un contrat spécifique.

Objectif opérationnel 5	Entretien d'éléments constitutifs du bocage
--------------------------------	---

Enjeux principaux

Gestion des éléments ligneux structurant le réseau écologique local tels que les haies, les buissons, les fourrés et les lisières et ce, en vue d'améliorer les conditions d'accueil pour les espèces liées aux zones prairiales et/ou au bocage.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Fourrés sur sols neutroclines à acidoclines, frais (F3.11)
 - o Saulaies non marécageuses à *Salix aurita* et *Salix cinerea* (F3.1a)
 - o Saussaies marécageuses (F9.2)
 - o Haies bien développées, riches en espèces (FA.3)

- Haies bien développées, pauvres en espèces (FA.4)
- Autres alignements d'arbres le long d'un cours d'eau en milieu ouvert (G5.1ab)
- Alignements d'arbres en milieu ouvert hormis le long des cours d'eau (G5.1b)
- Forêts alluviales linéaires dégradées (G5.1aa)
- Espèces remarquables concernées :
 - *Aigremoine odorante, Castor d'Europe, Chat sauvage, Muscardin, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Chevêche d'Athéna, Coucou gris, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Locustelle tachetée, Rossignol philomèle, Milan noir, Milan royal, Gobemouche gris, Lorient d'Europe, Moineau friquet, Tourterelle des bois, Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Triton crêté, Couleuvre à collier, Thècle de l'orme.*
- Nombreuses haies de taille et de composition différentes.
- L'emprise des haies et autres éléments ne fait que croître depuis de nombreuses années parfois au détriment de milieux ouverts plus rares.
- Refuge à sanglier.
- Le réseau s'homogénéise de plus en plus.

Gestion préconisée

La surface des haies vives, buissons, alignements d'arbres et fourrés présents dans la plaine alluviale située entre le cours de l'Eau Blanche et du Ruisseau du Mort Bî devra autant que possible être réduite au strict minimum (recépage, arrachages localisés). Ceci est précisé dans l'objectif opérationnel 8.

Cela étant, dans les autres parties de la réserve, il conviendra de diversifier et de conserver la plupart des éléments constitutifs du réseau bocager. Pour plus de détails, se référer à (Masbou & Goret, 2019).

Diversifier via le recépage irrégulier de certains tronçons des haies existantes. La diversification s'exprimera surtout en matière de structure mais aussi de composition floristique via la mise en lumière de certains plants qui avaient du mal à s'exprimer.

Conserver via le maintien de l'emprise de la plupart des haies existantes et la gestion des bordures de certaines d'entre-elles afin d'empêcher leur transformation progressive en fourré ou bosquet. Dans certains cas, l'enlèvement de certains tronçons de haies pourra être réalisé afin de restaurer la connectivité entre les milieux herbacés, éclairer certains éléments de prairies ou pelouses, et faciliter le travail des engins agricoles. En aucun cas il ne devra en résulter une diminution de la longueur globale de haies et de lisières sur l'ensemble de la réserve.

La conservation des fourrés sera également à favoriser. Certains ronciers et les fourrés pourront être maintenus tout en maîtrisant leur extension notamment si elle menace des milieux ouverts d'intérêt. Des lisières étagées et bien exposées pourront être entretenues par coupes occasionnelles.

L'importance de la gestion de ces différents éléments réside dans l'hétérogénéité dans l'espace et dans la structure. Des lisières et haies sinueuses et étagées fourniront de nombreux micro-habitats favorables avec des gradients thermiques différents. Il est à noter également que les effectifs de populations sont proportionnels aux longueurs des écotones. Les résidus de débroussaillage et de recépage des haies et lisières (bûches et branches) pourront également être mis en tas afin de fournir des abris.

Tous les travaux liés à ces milieux seront réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux, à savoir entre octobre et mars.

Objectif opérationnel 6	Gestion conservatoire des mares
--------------------------------	---------------------------------

Enjeux principaux

Assurer le maintien de mares agricoles en bon état de conservation.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Eaux stagnantes mésotrophes (C1.2)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Plantain d'eau lancéolé, Erythrée élégante, Martin-pêcheur d'Europe, Sarcelle d'hiver, Cigogne blanche, Cigogne noire, Grande Aigrette, Bécassine des marais, Bécassine sourde, Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Triton crêté, Couleuvre à collier, Agrion nain, Leste brun.*
- Mares récemment creusées ou restaurées
- Quelques mares temporaires et/ou présentant une forte variation saisonnière du niveau d'eau.

Gestion préconisée

La gestion des mares consiste à enlever idéalement 50 à 70% de la végétation poussant dans les mares et sur leurs rives et ce, si possible, tous les 2 à 3 ans idéalement en septembre - octobre. Toutes les mares situées sur un même site ne doivent pas être gérées la même année.

La matière végétale ainsi extraite sera stockée sur des tas situés à proximité des mares.

A terme, suite à leur atterrissement naturel, les mares devront probablement être curées. Dans ce cas, ce curage aura également lieu idéalement en septembre - octobre. La matière excavée lors du curage sera autant que possible mise en tas dans un lieu présentant initialement une flore banalisée.

Des mares supplémentaires pourront également être creusées en vue de compenser la perte de celles qui seront laissées à leur évolution naturelle en vue de conserver un maximum de faciès aquatiques différents.

Objectif opérationnel 7	Mise en lumière de certains fossés et petits cours d'eau
--------------------------------	--

Enjeux principaux

Améliorer l'ensoleillement de petits affluents de l'Eau Blanche de façon à les rendre plus attractifs pour la faune et la flore herbacée caractéristiques de ces milieux.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Sources et ruisseaux de source (C2.1)
 - o Ruisseaux famenniens à pente moyenne - eutrophe (C2.Ic)
 - o Végétation aquatique (C3)
 - o Saussaies marécageuses (F9.2)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Martin-pêcheur d'Europe, Cigogne blanche, Cigogne noire, Cincle plongeur, Grande Aigrette, Bruant des roseaux, Bécassine des marais, Bécassine sourde, Couleuvre à collier.*
- Quelques petits tronçons concernés
- Tronçons fort ombragés
- Les fourrés actuels à déboiser servent de bauge pour les sangliers
- Action soumise à permis

Gestion préconisée

Les déboisements seront entrepris sur toute la longueur des tronçons concernés. Pour éviter les rejets de souches, ces déboisements seront réalisés par arrachage des arbres et arbustes au moyen de pelles mécaniques. Le lit et les berges des cours d'eau concernés seront le moins possible impactés par ces arrachages et ne seront en aucun cas curés et/ou rectifiés. Les arbres arrachés seront exportés et mis en tas en bordure de la réserve dans le prolongement de haies ou de buissons.

Ces travaux d'arrachages auront lieu d'août à février, lorsque le sol sera suffisamment portant pour éviter sa dégradation par le passage des machines adaptées à ces travaux.

Sur les berges des cours concernés se développeront progressivement des mégaphorbiaies qu'il faudra entretenir en respectant des principes de l'objectif opérationnel 3.

Objectif opérationnel 8	Réduire la taille et l'emprise des haies et fourrés présents entre le cours de l'Eau Blanche et celui du Grand Mort Bî
--------------------------------	--

Enjeux principaux

Restauration du paysage très ouvert de la plaine alluviale de l'Eau Blanche pour améliorer l'attractivité de la réserve vis-à-vis d'espèces spécialisées et de grande valeur patrimoniale.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées (E2.22)
 - o Prairies de fauche humides (E3.41)
 - o Prairies humides oligotrophes (E3.51)
 - o Mégaphorbiaies nitrophiles et hygrophiles (E5.411)
 - o Mégaphorbiaies rivulaires à Reine des prés (E5.412)
 - o Prairie abandonnée à Reine des prés (E5.421)
 - o Fourrés sur sols neutroclines à acidoclines, frais (F3.11)
 - o Saulaies non marécageuses à *Salix aurita* et *Salix cinerea* (F3.1a)
 - o Saussaies marécageuses (F9.2)
 - o Haies bien développées, riches en espèces (FA.3)
 - o Haies bien développées, pauvres en espèces (FA.4)
 - o Autres alignements d'arbres le long d'un cours d'eau en milieu ouvert (G5.1ab)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Sarcelle d'hiver*, *Pipit farlouse*, *Cigogne blanche*, *Caille des blés*, *Râle des genêts*, *Grande Aigrette*, *Grue cendrée*, *Bécassine des marais*, *Bécassine sourde*, *Milan royal*.
- Gestion des déchets de coupe et de taille
- Planification des travaux
- Action soumise à permis

Gestion préconisée

La surface des haies vives, buissons, alignements d'arbres et fourrés présents dans la plaine alluviale située entre le cours de l'Eau Blanche et du Ruisseau du Mort Bî devra autant que possible être réduite au strict minimum (recépage, arrachages localisés). Cette recommandation vise la restauration du paysage très ouvert de la zone inondable, ouverture qui pourra notamment convenir à certaines espèces d'oiseaux de grande valeur patrimoniale (*Cigogne blanche*, *Grue cendrée*, *Râle des genêts*, *Courlis cendré* ainsi que bien d'autres espèces d'oiseaux migrateurs...).

Les ripisylves nistallées sur les berges de l'Eau Blanche et du Mort Bî seront maintenues et laissées à la dent du castor.

Les autres éléments présents entre ces 2 cours d'eau seront autant que possible supprimés et/ou recépés régulièrement. L'objectif étant d'atteindre un recouvrement de ces éléments inférieur ou égal à celui observable sur la photoaérienne de 1971 (voir cartes 6a à 6c en annexe 1) et qui est plus ou moins équivalent à 10 % de la situation actuelle.

Ces travaux d'arrachage et/ou recépage seront soumis à permis et devront être scindés en plusieurs phases réparties sur plusieurs années de façon à provoquer une modification du paysage la plus douce possible.

Tous les travaux liés à ces milieux seront réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux, à savoir entre octobre et mars.

Les produits de coupe pourront être éventuellement exportés et valorisés et/ou stockés sur place selon les possibilités.

Objectif opérationnel 9	Installation de plateformes de nidification pour la Cigogne blanche
--------------------------------	---

Enjeux principaux

Offrir à la Cigogne blanche des sites de nidification adéquats dans cette zone qui présente d'importantes potentialités d'accueil (taille, ressources alimentaires, quiétude...).

La présence d'un couple à Virelles offre des possibilités d'essaimage dans la réserve.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Autres alignements d'arbres le long d'un cours d'eau en milieu ouvert (G5.1ab)
 - o Alignements d'arbres en milieu ouvert hormis le long des cours d'eau (G5.1b)
 - o Peupleraies plantées en milieu alluvial (G1.C1a)
 - o Peupleraies plantées en milieu marécageux (G1.C1b)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Cigogne blanche*.
- Action soumise à permis

Gestion préconisée

Les plateformes seront installées sur des mats ancrés dans le sol ou dans des arbres existants et localisés stratégiquement.

Les plateformes utilisées seront constituées de métal et ou de branches entrelacées.

Les travaux liés à l'installation de ces plateformes devront être décrits, planifiés et réalisés par des professionnels compétents.

Aucun entretien des plateformes n'est recommandé.

Objectif opérationnel 10	Création de gîtes à chiroptères
---------------------------------	---------------------------------

Enjeux principaux

Créer un gîte artificiel innovant attractif pour certaines espèces locales au départ de constructions humaines désaffectées.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Constructions rurales désaffectées + espaces associés (J2.6)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Chiroptères anthropophiles*
- 2 – 3 abris potentiels
- Action soumise à permis

Gestion préconisée

Les travaux de transformation visant à créer un abri répondant aux attentes des chiroptères devront être décrits, planifiés et réalisés par des professionnels compétents.

Il n'y aura pas de tâche d'entretien spécifique hormis celles visant le maintien du gîte en bon état.

Objectif opérationnel 11	Création de grands plans d'eau
---------------------------------	--------------------------------

Enjeux principaux

Créer un ou plusieurs grands plans d'eau (> 50 ares) présentant une faible profondeur et des berges en pentes douces et dont le niveau d'eau pourra être régulé artificiellement.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Sources et ruisseaux de source (C2.1)
 - o Prairie abandonnée à Reine des prés (E5.421)
 - o Saulaies non marécageuses à *Salix aurita* et *Salix cinerea* (F3.1a)
 - o Colonisation forestière feuillue spontanée de milieux ouverts non forestiers (G5.6ba)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Plantain d'eau lancéolé, Laïche des renards, Erythrée élégante, Castor d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Sarcelle d'hiver, Cigogne blanche, Cigogne noire, Grande Aigrette, Bruant des roseaux, Bécassine des marais, Bécassine sourde, Milan noir, Triton crêté, Couleuvre à collier, Agrion nain, Leste brun.*
- Action soumise à permis
- Risque très élevé de colonisation par le ragondin, le rat musqué et le raton laveur.

Gestion préconisée

La création de ces plans d'eau nécessitera tout d'abord des déboisements de jeunes peuplements spontanés de saules et d'aulnes ou de saulaies non marécageuses.

Il faudra ensuite prévoir des travaux de terrassement et des travaux hydrauliques comme la création de digues, de canaux de dérivation du lit du Ruisseau du Grand Mort Bî ainsi que la création de moines et/ou d'exutoires permettant de réguler le niveau des eaux.

Objectif opérationnel 12	Réaliser des travaux de reméandration de l'Eau Blanche
---------------------------------	--

Enjeux principaux

Accroître la longueur des berges de l'Eau Blanche sensibles à l'érosion naturelle et pouvant procurer des habitats aquatiques et rivulaires variés et la faisant s'écouler dans son ancien lit actuellement comblé.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Sources et ruisseaux de source (C2.1)
 - o Ruisseaux famenniens à pente moyenne - eutrophe (C2.lc)
 - o Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées (E2.22)
 - o Mégaphorbiaies nitrophiles et hygrophiles (E5.411)
 - o Mégaphorbiaies rivulaires à Reine des prés (E5.412)
 - o Prairie abandonnée à Reine des prés (E5.421)
 - o Autres alignements d'arbres le long d'un cours d'eau en milieu ouvert (G5.1ab)
 - o Forêts alluviales linéaires dégradées (G5.1aa)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Martin-pêcheur d'Europe, Cigogne noire, Cincle plongeur, Hironnelle de rivage, Grande Aigrette, Petit gravelot, Guêpier d'Europe + faune piscicole.*
- D'autres espèces actuellement absentes dans la réserve pourraient également en profiter pour exploiter de nouveaux sites de nidification
- Action soumise à permis
- Accroissement des périodes d'inondation de la plaine alluviale

Gestion préconisée

La création de ces méandres nécessitera prioritairement des déboisements de certains petits tronçons de ripisylve ainsi que des suppressions de la couche herbacée (essentiellement prairies de fauche mésophiles).

Il faudra ensuite prévoir des travaux d'excavation, de terrassement et d'empierrement nécessaires à la création d'un nouveau lit et de nouvelles berges au sein desquels s'écoulera l'Eau Blanche.

Tous ces travaux devront être décrits, planifiés et réalisés par des professionnels compétents.

Objectif opérationnel 13	Entretien des éléments artificiels nécessaires à la bonne gestion / visibilité du site
---------------------------------	--

Enjeux principaux

Maintenir un outil de gestion et de communication en bon état.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Tous les habitats qui sont ou qui seront pâturés et/ou protégés du sanglier.
 - o Tous les plans d'eau dont le niveau d'eau sera géré artificiellement.
 - o Toutes les parcelles en bordure desquelles sont installés des panneaux.
 - o Certaines haies.
- Principalement les clôtures, les abreuvoirs, les systèmes de gestion de l'eau...
- Panneaux d'information

Gestion préconisée

Passage régulier le long des clôtures pour vérifier leur étanchéité et réparation rapide et durable des dégâts.

Certaines clôtures qui n'ont plus d'utilité et qui entravent la bonne gestion du site pourront être enlevées si nécessaire.

Vérifier également le bon fonctionnement des points d'eau accessibles au bétail et des autres systèmes de régulation hydrique qui seront installés dans le futur.

Vérifier l'état des panneaux d'indication et d'information.

Contrôle de certaines haies présentes en bordure de voirie en vue de les maintenir à faible hauteur pour permettre aux promeneurs une bonne visibilité vers la plaine et, de la sorte, dissuader le public de pénétrer dans les parcelles.

Objectif opérationnel 14	Réaliser des travaux de destruction de drains et de création de fossés inondés
---------------------------------	--

Enjeux principaux

Modifier le régime hydrique des sols des parcelles prairiales de façon à accroître leur engorgement en eau dans l'espace et dans le temps.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées (E2.22)
 - o Prairies de fauche humides (E3.41)
 - o Prairies humides oligotrophes (E3.51)
 - o Mégaphorbiaies nitrophiles et hygrophiles (E5.411)
 - o Mégaphorbiaies rivulaires à Reine des prés (E5.412)
 - o Prairie abandonnée à Reine des prés (E5.421)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Plantain d'eau lancéolé, Laïche des renards, Erythrée élégante, Sénéçon aquatique, Oenanthe fistuleuse, Scorsonère des prés, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin, Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Sarcelle d'hiver, Cigogne blanche, Cigogne noire, Caille des blés, Râle des genêts, Grande Aigrette, Bruant des roseaux, Bécassine des marais, Bécassine sourde, Milan noir, Couleuvre à collier, Bourdon rudéral, Bourdon forestier, Trachuse commune.*
- Très nombreux drains anciens
- Ces drains sont souvent surplombés par des habitats en bon état de conservation
- Action soumise à permis
- Accroissement des périodes d'inondation de la plaine alluviale

Gestion préconisée

Destruction et colmatage durable des drains à la pelleuse. Certains drains pourront être enlevés sur tout leur tronçon et transformés en fossé inondé.

Les travaux devront avoir lieu après les fauches durant une période de sécheresse de façon à limiter le tassement du sol par le passage d'engins lourds.

Les terres excavées seront au maximum valorisées sur place.

Tous ces travaux devront être décrits, planifiés et réalisés par des professionnels compétents.

Objectif opérationnel 15	Création et entretien d' « Early and Late Cover »
---------------------------------	---

Enjeux principaux

Création et maintien de zones herbacées à couvert élevé dès le début de la saison en vue d'offrir au rôle des genêts un habitat favorable dès son arrivée printanière tel que mentionné par Laudelout & Paquet.

Données écologiques importantes et contraintes

- Principaux habitats concernés :
 - o Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées (E2.22)
 - o Prairies de fauche humides (E3.41)
 - o Prairies humides oligotrophes (E3.51)
 - o Mégaphorbiaies nitrophiles et hygrophiles (E5.411)
 - o Mégaphorbiaies rivulaires à Reine des prés (E5.412)
 - o Prairie abandonnée à Reine des prés (E5.421)
- Espèces remarquables concernées :
 - o *Pipit farlouse, Cigogne blanche, Caille des blés, Rôle des genêts, Grande Aigrette, Bruant des roseaux, Bécassine des marais, Bécassine sourde, Milan noir, Couleuvre à collier, Bourdon rudéral, Bourdon forestier.*
- Difficile à combiner avec le maintien du bon état de conservation d'un habitat prairial patrimonial – à privilégier donc dans des habitats en mauvais état de conservation.
- Peuvent être installées dans les zones fauchées difficilement
- Nécessité de prévenir la recolonisation ligneuse
- Peuvent prendre la forme de bandes refuges permanentes d'une largeur suffisante (idéalement 20 m)

Gestion préconisée

Afin de conserver le bon état botanique des prairies restaurées et en cours de restauration, la création de ces surfaces en Early and Late Cover devra idéalement se faire au détriment de parties de prairies qui présentent un état de conservation médiocre.

La taille des surfaces converties en « Early and Late Cover » varie de 0,1 ha à 1 ha (largeur de minimum 15 m). La superficie totale de ces surfaces doit idéalement couvrir au moins 2 à 3 % de la superficie totale des milieux prairiaux de la réserve.

Sur ces surfaces, la végétation doit idéalement être laissée intacte du 1er mars au 30 septembre. Une fauche est tolérée en dehors de ces périodes.

La localisation de ces surfaces pourra être modifiée au cours des années en fonction notamment de l'évolution des limites de la réserve et de l'évolution des milieux présents dans et aux alentours de celle-ci.

D. Mesures particulières et complémentaires de gestion

Dans cette section, **les mesures de gestion particulières** à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion, cartographiées (cartes 8a à 8o en annexe 1) du dossier de demande. Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion principales prévues pour chacune des unités de gestion.

Les gestions principales entreprises pour chaque parcelle sont indiquées dans la colonne « modalités de gestion ». Elles s'inscrivent dans 11 grandes catégories de gestion décrites ci-dessous. Les mesures reprises **en gras** devront être mises en œuvre en priorité.

- **Fauche minimum 1x/an** : gestion par fauche où le nombre de fauches est de une à deux par an, spécifié dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend également les parcelles où une double fauche peut-être opérée.
- **Fauche moins d'1x/an** : gestion par fauche où le nombre de fauche est inférieur à une par an, spécifié dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend les fauches en tri-rotation et les fauches occasionnelles de maintien de l'habitat.
- **Pâturage bovin/équidé** : gestion par pâturage de vaches et/ou chevaux, spécifié dans la colonne « type ».
- **Pâturage ovin/caprin** : gestion par pâturage de moutons et/ou chèvres, spécifié dans la colonne « type ».
- **Fauche + pâturage** : gestion par fauche, pâturage ou les deux. Cela peut concerner une parcelle fauchée une année et pâturée l'autre. Cela comprend également les parcelles où un pâturage regain est prévu (annuel ou occasionnel). La catégorie de bétail utilisé est spécifiée dans la colonne « type ».
- **Coupe des ligneux** : cette modalité inclut à la fois l'entretien par débroussaillage des ligneux et le recepage/élagage de haies et fourrés, spécifiés dans la colonne « type ». La tolérance à l'embroussaillage dans le cas de milieux ouverts peut être spécifiée dans la colonne « commentaire ».
- **Gestion forestière** : gestion forestière classique en libre-évolution. Certaines interventions, spécifiées dans la colonne « type », y sont autorisées moyennant l'évaluation des impacts biologiques. Ex : réouverture de clairières, la création de lisières internes et externes, coupe sélective de ligneux, recepage d'un taillis, etc.
- **Réserve intégrale** : gestion forestière de type « réserve intégrale », c'est-à-dire laisser opérer la dynamique forestière naturelle. Seules des interventions de coupe de résineux ou de gestion des invasives y sont autorisées.
- **Gestion des plans d'eau** : cette modalité reprend la gestion récurrente des différentes mares de la réserve. Elle comprend le maintien de l'ensoleillement par débroussaillage des ligneux, l'entretien éventuel des berges et le curage éventuel lorsqu'un atterrissement avancé est observé. La gestion à effectuer est spécifiée dans la colonne « type ».
- **A restaurer** : concerne les UG dont la « non-gestion » actuelle est temporaire et en attente d'une restauration future. Cette restauration pourra être réalisée par exemple, lorsque des opportunités d'achats de parcelles contiguës se présenteront ou en fonction de l'existence de moyens financiers à disposition. La restauration proposée, les habitats ciblés et la gestion future envisagée peuvent être donnés à titre indicatif et devront être réévalués.
- **Pas de gestion** : concerne des parcelles enclavées, difficile d'accès ou de trop faible surface et actuellement non gérées. Lorsque des moyens financiers ou l'acquisition de parcelles contiguës le permettront, une gestion plus appropriée pourra être réalisée.

UG	Surface (ha)	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
UG001	3,35 ha	Fauche + pâturage	Fauche mécanique (tracteur) Pâturage bovin	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 5, 7, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 + petite partie de E3.41+D5.21 Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG002	4,55 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 5, 6, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.41 Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG003	3,78 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG004	3,02 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG005	0,37 ha	A restaurer	Tronçonnage Gyrobroyage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 2, 7, 13 Habitat(s) objectif(s) : E3.41+D5.21 / C2+C3.1 Export des produits de coupe Gestion par fauche après restauration

UG	Surface (ha)	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
UG006	4,73 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 8, 12, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG007	0,76 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 8, 12, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG008	3,31 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 6, 8, 12, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.41 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG009	1,59 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 8, 10, 12, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.41 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche
UG010	0,15 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3, 5, 14 Habitat(s) objectif(s) : E5.4 Exportation des produits de fauche
UG011	0,23 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 12, 14 Habitat(s) objectif(s) : G1 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Favoriser la recolonisation forestière feuillue naturelle
UG012	7,1 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 6, 8, 12, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG013	1,58 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 8, 12, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22, E3.41+E3.51 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche
UG014	1,77 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 3, 8, 12 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.51+E5.42 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche
UG015	0,81 ha	Option 1 : A restaurer	Création plan d'eau	Ponctuelle	Objectifs opérationnels : 3, 8, 11, 12, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : C1+C3 +(C2 dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Création d'un plan d'eau pourvu d'un système de régulation du niveau de l'eau
		Option 2 : Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 5, 8 Habitat(s) objectif(s) : G1

UG	Surface (ha)	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
					Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG01 6	2,92 ha	Option 1 : A restaurer	Création plan d'eau	Ponctuelle	Objectifs opérationnels : 3, 8, 11, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : C1+C3 Création d'un plan d'eau pourvu d'un système de régulation du niveau de l'eau
		Option 2 : Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 5, 8 Habitat(s) objectif(s) : G1 Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG01 7	0,56 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 13 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG01 8	0,91 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG01 9	4,36 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 8, 12, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG02 0	2,83 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 8, 12, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG02 1	2,86 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 8, 12, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG02 2	0,84 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 8, 12, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche
UG02 3	0,13 ha	A restaurer	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412
UG02 4	0,03 ha	A restaurer	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412
UG02 5	1,23 ha	Fauche + pâturage	Fauche mécanique (tracteur) Pâturage ovin	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 4, 5, 6, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG02 6	13,4 ha	Fauche + pâturage	Fauche mécanique (tracteur) Pâturage ovin	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 4, 5, 6, 7, 9, 13 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 + E3.41 / C2+C3.1 Exportation des produits de fauche 10% zone refuge
UG02 7	1,4 ha	Coupe de ligneux	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 5 Habitat(s) objectif(s) : G1.A15a + F4.23 Maintien d'une lisière étagée et restauration d'une lande mésotrophe

UG	Surface (ha)	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
UG028	2,67 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.41+E3.51 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG029	0,16 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3, 6 Habitat(s) objectif(s) : D5.11 Exportation des produits de fauche
UG030	1,96 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.41+E3.51 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG031	1,12 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG032	1,21 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 5, 6, 9, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.41+E3.51 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG033	1,88 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 6, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG034	1,13 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 6, 7, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 / C2+C3.1 Exportation des produits de fauche
UG035	1,13 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 7, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 / C2+C3.1 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG036	1,24 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 7, 12, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 / C2+C3.1 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG037	2 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG038	0,13 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 5 Habitat(s) objectif(s) : G1 Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG039	2,02 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.41 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG040	1,05 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG041	1,07 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.41+E3.51 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG042	0,53 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge

UG	Surface (ha)	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
UG04 3	0,45 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Exportation des produits de fauche
UG04 4	0,76 ha	Fauche + pâturage	Fauche mécanique (tracteur) Pâturage bovin	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG04 5	0,35 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 12, 14 Habitat(s) objectif(s) : G1 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Favoriser la recolonisation forestière feuillue naturelle
UG04 6	1,33 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 8, 12, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG04 7	1,6 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 2, 3, 5, 6, 13 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Exportation des produits de fauche
UG04 8	1,82 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 7, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 / C2+C3.1 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG04 9	0,83 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 7, 10, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 / C2+C3.1 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG05 0	1,91 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 9, 13 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG05 1	1,37 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Chaque année	Objectifs opérationnels : 4, 5, 13 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b
UG05 2	1,78 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 6, 13 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG05 3	0,13 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG05 4	2,67 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 6, 12, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG05 5	0,37 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Chaque année	Objectifs opérationnels : 4, 5, 13 Habitat(s) objectif(s) : E2.22
UG05 6	3,64 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 3, 6, 9, 12, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge

UG	Surface (ha)	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
UG057	0,13 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 5 Habitat(s) objectif(s) : FA.3 Maintien d'une bande boisée
UG058	1,07 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 5, 6, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.41 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG059	2,06 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 6, 7, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 / C2+C3.1 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG060	0,78 ha	Option 1 : A restaurer	Création plan d'eau	Ponctuelle	Objectifs opérationnels : 3, 8, 9, 10, 11, 13 Habitat(s) objectif(s) : C1+C3 Création d'un plan d'eau pourvu d'un système de régulation du niveau de l'eau
		Option 2 : Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 3, 6, 8, 9, 10, 13 Habitat(s) objectif(s) : G1 Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG061	3,37 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 8, 12, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG062	1,26 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Chaque année	Objectifs opérationnels : 4, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b
UG063	2,33 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 8, 12, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG064	2,43 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 6, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche 10% de zone refuge
UG065	0,73 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG066	1,26 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG067	1,83 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 6, 7, 9, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 / C2+C3.1 Exportation des produits de fauche
UG068	1,22 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG069	1,87 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 5, 6, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.41+E3.51 Exportation des produits de fauche
UG070	0,43 ha	Option 1 : A restaurer	Création plan d'eau	Ponctuelle	Objectifs opérationnels : 3, 8, 11, 13 Habitat(s) objectif(s) : C1+E5.412 Création d'un plan d'eau pourvu d'un système de régulation du niveau de l'eau
		Option 2 : Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 3, 6, 8, 9, 10, 13 Habitat(s) objectif(s) : G1

UG	Surface (ha)	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
					Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG07 1	0,42 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3, 8, 12, 14 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 (+C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche
UG07 2	0,04 ha	Coupe de ligneux	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Mise en tas des produits de fauche
UG07 3	0,04 ha	A restaurer	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Exportation des produits de fauche
UG07 4	0,03 ha	A restaurer	/	/	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412
UG07 5	0,08 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 5 Habitat(s) objectif(s) : G5.1a+F3.1a Maintien d'une bande boisée
UG07 6	0,38 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche mécanique (tracteur ou débroussailleuse)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3, 5, 6 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Mise en tas des produits de fauche
UG07 7	0,3 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 6, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG07 8	0,19 ha	Coupe de ligneux	Tronçonnage, arrachage	Ponctuelle	Objectifs opérationnels : 3, 5, 7, 13 Habitat(s) objectif(s) : E5.412+E3.41 / C2+C3.1 Mise en lumière du cours d'eau
UG07 9	1,07 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 2, 5, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+E3.41 Exportation des produits de fauche
UG08 0	1,43 ha	Coupe de ligneux	Tronçonnage, arrachage	Ponctuelle	Objectifs opérationnels : 3, 5, 6, 7, 9, 13 Habitat(s) objectif(s) : E5.412+E3.41 Mise en lumière des cours d'eau
UG08 1	0,04 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 5 Habitat(s) objectif(s) : G1 Gestion d'un lisère étagée
UG08 2	0,42 ha	Coupe de ligneux	Fauche manuelle (débroussailleuse)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3, 6, 7, 8, 10, 12 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 / C2+C3.1 Mise en tas des produits de fauche
UG08 3	0,16 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 13, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG08 4	0,16 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.4 Exportation des produits de fauche
UG08 5	0,04 ha	A restaurer	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.4 Exportation des produits de fauche
UG08 6	0,56 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3, 14 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Exportation des produits de fauche
UG08 7	0,12 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3, 6, 7 Habitat(s) objectif(s) : D5.21 Exportation des produits de fauche

UG	Surface (ha)	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
UG088	0,14 ha	A restaurer	Déboisement	Ponctuelle	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Coupe puis gestion de la couche herbacée
UG089	0,35 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 5 Habitat(s) objectif(s) : G1.A17 Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG090	0,19 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Chaque année	Objectifs opérationnels : 4 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b
UG091	0,03 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	Au moins 1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 5, 13 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche
UG092	0,26 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 5 Habitat(s) objectif(s) : G1.A17 Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire
UG093	0,01 ha	A restaurer	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Exportation des produits de fauche
UG094	0,01 ha	A restaurer	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Exportation des produits de fauche
UG095	0,03 ha	A restaurer	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Exportation des produits de fauche
UG096	0,89 ha	Coupe de ligneux	Tronçonnage, débroussaillage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : E2.22+F3.11 + E5.41 Gestion d'une lisière étagée
UG097	0,21 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3, 5, 6, 12 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Exportation des produits de fauche
UG098	0,1 ha	Fauche moins d'1 fois/an	Fauche mécanique (tracteur)	Tous les 3 à 5 ans	Objectifs opérationnels : 3, 8, 10 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Exportation des produits de fauche
UG099	1,36 ha	Fauche min. 1x/an	Fauche mécanique (tracteur)	1 fauche/an	Objectifs opérationnels : 1, 8, 12, 14 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 +(C2+C3.1) dans le cas d'une reméandration de l'Eau Blanche) Exportation des produits de fauche
UG100	0,15 ha	Gestion forestière	Tronçonnage	Occasionnelle	Objectifs opérationnels : 5 Habitat(s) objectif(s) : F3.11 Recours à la coupe d'arbres uniquement si nécessaire Maintien d'une lisière étagée

Dans la section suivante, les **mesures de gestion complémentaires** à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion, cartographiées (cartes 8a à 8o en annexe 1) du dossier de demande. Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion complémentaires prévues pour chacune des unités de gestion.

Les différentes mesures complémentaires exposées ci-dessous sont des propositions d'actions et ne doivent pas être considérées autrement. Seules les mesures **en gras** seront obligatoirement mises en œuvre à court ou moyen terme avec un délai et une périodicité qui dépendront de plusieurs facteurs dont la disponibilité de moyens humains et financiers, une évaluation de la faisabilité technique et la dynamique de végétation locale.

UG	Haies/alignements d'arbres	Mares	Réméandration de l'Eau Blanche / destruction de drains	Autres mesures
UG00 1	Taille / Elagage / recépage nécessaires		Destruction de drains	Installation d'une clôture anti-sangliers
UG00 2	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		
UG00 3	Taille / Elagage / recépage nécessaires			Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG00 4	Taille / Elagage / recépage nécessaires		Destruction de drains	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG00 5				Installation d'une clôture anti-sangliers
UG00 6	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG00 7	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG00 8	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage	Débroussaillage / curage	Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG00 9	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Création gîte à chiroptères Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG01 0	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG01 1			Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	
UG01 2	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage	Débroussaillage / curage	Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Pose d'une plateforme de nidification pour Cigogne blanche Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG01 3	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	
UG01 4	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG01 5	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	
UG01 6	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG01 7	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG01 8	Taille / Elagage / recépage nécessaires		Destruction de drains	
UG01 9	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Création potentielle d'une Early and Late Cover

UG	Haies/alignements d'arbres	Mares	Réméandration de l'Eau Blanche / destruction de drains	Autres mesures
UG02 0	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG02 1	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG02 2	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	
UG02 5	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		
UG02 6	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		Pose d'une plateforme de nidification pour Cigogne blanche Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG02 8	Taille / Elagage / recépage nécessaires		Destruction de drains	
UG02 9		Débroussaillage / curage		
UG03 0	Taille / Elagage / recépage nécessaires		Destruction de drains	
UG03 1	Taille / Elagage / recépage nécessaires			Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG03 2	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		Pose d'une plateforme de nidification pour Cigogne blanche
UG03 3	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		
UG03 4	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage	Destruction de drains	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG03 5			Destruction de drains	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG03 6	Taille / Elagage / recépage nécessaires		Destruction de drains Travaux de reméandration du Mort bî	
UG03 7	Taille / Elagage / recépage nécessaires		Destruction de drains	
UG03 9	Taille / Elagage / recépage nécessaires			Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG04 0	Taille / Elagage / recépage nécessaires		Destruction de drains	
UG04 1	Taille / Elagage / recépage nécessaires		Destruction de drains	
UG04 2	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG04 5	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	
UG04 6	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	

UG	Haies/alignements d'arbres	Mares	Réméandration de l'Eau Blanche / destruction de drains	Autres mesures
UG04 7	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		
UG04 8	Taille / Elagage / recépage nécessaires			Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG04 9	Taille / Elagage / recépage nécessaires			Création gîte à chiroptères
UG05 0	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG05 1	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		
UG05 2	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG05 4	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage	Destruction de drains	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG05 5	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG05 6	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage	Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Pose d'une plateforme de nidification pour Cigogne blanche
UG05 8	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage	Destruction de drains	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG05 9	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		
UG06 0		Débroussaillage / curage	Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Pose d'une plateforme de nidification pour Cigogne blanche + Création gîte à chiroptères
UG06 1	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG06 2	Taille / Elagage / recépage nécessaires		Destruction de drains	
UG06 3	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	
UG06 4	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG06 5	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG06 6	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG06 7	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		Pose d'une plateforme de nidification pour Cigogne blanche
UG06 8	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG06 9		Débroussaillage / curage	Destruction de drains	Création potentielle d'une Early and Late Cover
UG07 0			Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	
UG07 1	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	

UG	Haies/alignements d'arbres	Mares	Réméandration de l'Eau Blanche / destruction de drains	Autres mesures
UG07 6	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		
UG07 7	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		
UG07 9	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG08 0		Débroussaillage / curage		Pose d'une plateforme de nidification pour Cigogne blanche
UG08 2	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage	Débroussaillage / curage	Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	Création gîte à chiroptères
UG08 3	Taille / Elagage / recépage nécessaires			
UG08 4	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage			
UG08 6	Taille / Elagage / recépage nécessaires		Travaux de reméandration du Mort bî	
UG08 7		Débroussaillage / curage		
UG09 7	Taille / Elagage / recépage nécessaires	Débroussaillage / curage		
UG09 8				Création gîte à chiroptères
UG09 9	Réduction de l'emprise des haies et fourrés afin d'ouvrir le paysage		Destruction de drains Travaux de reméandration de l'Eau Blanche	

E. Evolution de la gestion

Une partie importante du travail de gestion des réserves naturelles consiste à contrôler les résultats et les performances des actions réalisées. L'efficacité de ces actions est donc évaluée et, si nécessaire, la gestion peut être revue pour s'assurer que les objectifs soient atteints. Ainsi, la liste des modes de gestion proposée ci-dessus ne peut être considérée comme une liste fermée. Nous nous autoriserons, toujours dans le respect des objectifs généraux de conservation de la nature, une certaine latitude et une capacité de réaction notamment en fonction de l'évolution des habitats présents et de l'état des populations animales et végétales faisant l'objet d'un suivi particulier. Ces évaluations périodiques de la gestion et la révision éventuelle des modalités de gestion seront réalisées par la Commission de Gestion « Entre Sambre-et-Meuse ».

Le cas échéant, toute modification du plan de gestion sera motivée et justifiée par écrit et comprendra une description détaillée des nouvelles modalités de gestion.

Suivi Scientifique

Les actions de suivi des communautés et d'espèces-cibles qu'il est envisagé d'entreprendre sont résumées ci-dessous. Néanmoins, la réalisation de tels suivis dépend de la disponibilité de ressources considérables (temps, compétences et moyens financiers).

Les actions de suivi sont structurées en fonction des objectifs opérationnels de gestion de la réserve.

Suivis possibles	Objectifs opérationnels	Description
Végétation	1, 2, 3, 4, 7	Evaluation de l'évolution des habitats et des espèces végétales patrimoniales sous les différents modes de gestion. Suivis botaniques en plein sur base pluriannuelle (4-5 ans).
Orchidées	1, 2	Comptage annuel des pieds d'orchidées
Chauves-souris	1, 4, 5, 7, 8, 10, 11	Inventaire passif régulier par pose de détecteurs automatiques + éventuellement capture occasionnelle au filet dans le but de détecter des espèces de grand intérêt patrimonial
Autres mammifères	7, 12	Suivi de la présence du castor ainsi que des espèces exotiques envahissantes liées aux cours d'eau
Avifaune	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12	Evaluation de l'évolution des populations d'oiseaux nicheuses et hivernantes sous les différents types de gestion mises en place. Points d'écoute nicheurs, suivi migrateurs et suivi hivernants.
Rôle des genêts	1, 2, 3, 8,	Inventaires nocturnes à la recherche de l'espèce dans et autour de la réserve en mai-juin-juillet
Mares	6, 11	Suivis des communautés faunistiques et floristiques des mares+ mesure de la qualité des eaux
Papillons de jour	1, 2, 5	Evaluation de l'évolution des populations de papillons de jour sous les différents types de gestion mises en place. Suivi en présence/absence complétés par une recherche/comptages d'espèces patrimoniales.
Cours d'eau	7, 12	Analyse régulière des indices biotiques des cours d'eau (IBGN) + inventaires piscicoles réguliers

Dans ce cadre, il est également intéressant d'autoriser et de favoriser la recherche scientifique sur le site pour autant que son objet n'entre pas en opposition avec les objectifs précités.

Certains de ces suivis nécessiteront peut-être une capture et une mise à mort d'individus appartenant ou non à des espèces protégées. Ils nécessiteront donc des autorisations préalables.

F. Modalités d'accès du public

L'accès au public de la Réserve Naturelle de La Prée sera limité au cadre de visites guidées (fixées ou sur demande), lors des chantiers de gestion organisés sur le site ou lors d'autres activités organisées dans la réserve qui seront avalisées par la Commission de Gestion.

Un effort particulier sera réalisé pour permettre au public de profiter au maximum des richesses naturelles de la réserve : organisation de visites guidées (fixées ou sur demande), de chantiers de gestion, installation de panneaux didactiques, etc.

Les véhicules motorisés et vélos tout terrain ne seront pas admis dans la réserve, à l'exception des engins agricoles destinés à la fauche et à la récolte du foin et des véhicules dont la présence sera indispensable pour mettre en œuvre l'une ou l'autre mesure du plan de gestion.

Les études scientifiques seront suscitées et menées après accord de la Commission de Gestion.

Pour des motifs de sécurité publique, de protection des espèces, de travaux de gestion, la Commission de Gestion peut interdire temporairement certains accès.

G. Dérogations

Comme prévu à l'article 9, c, 5° de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 relatif à l'agrément des réserves naturelles privées et par dérogation à l'article 11 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature et à l'article 5 de l'arrêté ministériel relatif au règlement dans les réserves naturelles domaniales du 23 octobre 1975, l'association « Natagora » sollicite qu'il lui soit permis de réaliser les opérations énoncées ci-dessous, dans la mesure où elles sont strictement indispensables à la mise en œuvre du plan de gestion :

- de réguler les populations de gibier par la chasse à l'approche ou à l'affût ;
- dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore indigène, de prendre des mesures de limitation, voire d'élimination, d'espèces animales ou végétales non indigènes invasives ;
- de procéder à des suivis scientifiques et spécifiques de populations animales et végétales protégées ;
- d'enlever, couper, déraciner ou mutiler des arbres et arbustes, détruire ou endommager le tapis végétal (faucher, faire pâturer des animaux domestiques...);
- de placer des clôtures pour le bétail, de creuser et entretenir des mares, de placer des panneaux didactiques ;
- de brûler des débris végétaux ;
- d'effectuer un survol avec un drone pour le suivi scientifique ou la sensibilisation au public ;
- d'utiliser des véhicules ;
- d'être porteurs d'armes de chasse et d'engins de capture ;
- d'être accompagnés de chiens et de furets ;
- d'être porteurs d'outils de coupe ou d'extraction ;
- d'introduire intentionnellement des animaux domestiques et des plantes ».